mégalis CONDENS

égalis CONDENS

Notice d'emploi

GVAC 25-1M • GVSC 35-1M • GVSC 42-1H

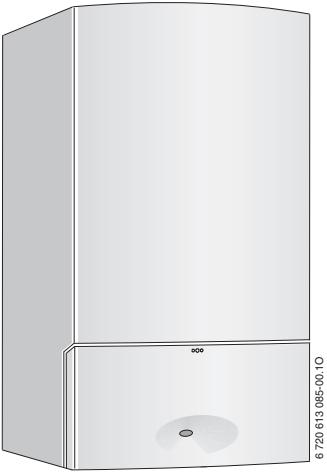

CE Modèles et brevets déposés • Réf 6 720 615 796 fr (2022/10)

Chaudière murale gaz à condensation à micro-accumulation ou chauffage seul avec option ballon, étanche à ventouse

La passion du service et du confort

elm.leblanc

Table des matières

1 Explication des symboles et mesures de sécurité 4
1.1 Explication des symboles 4
1.2 Consignes générales de sécurité 5

2 Ouverture de la porte 10

3 Vue d'ensemble des éléments de commande 11

4 Mise en service 13

5 Rajouter de l'eau de chauffage 16

6 Utilisation 17
6.1 Allumer/éteindre l'appareil 17
6.2 Mise en marche du chauffage 18
6.3 Régulation du chauffage 19
6.4 Appareils GVSC avec option ballon : Régler la température d'eau chaude sanitaire 20
6.5 Appareils GVAC : Régler la température d'eau chaude sanitaire 21
6.6 Mode été (pas de chauffage, eau chaude sanitaire uniquement) 23
6.7 Protection contre le gel 24

6.8 Verrouillage des touches 25
6.9 Anomalies 26
6.10 Désinfection thermique (appareils GVSC avec option ballon) 27
6.11 Messages indiqués sur l'afficheur 28

7 Consignes pour économiser l'énergie 29

8 Généralités 30

9 Résumé du mode d'emploi 32

10 Protection de l'environnement et recyclage 33

11 Data Protection Notice 35

1 Explication des symboles et mesures de sécurité

1.1 Explication des symboles

Avertissements

Les mots de signalement des avertissements caractérisent le type et l'importance des conséquences éventuelles si les mesures nécessaires pour éviter le danger ne sont pas respectées.

Les mots de signalement suivants sont définis et peuvent être utilisés dans le présent document :

- **DANGER** signale la survenue d'accidents graves à mortels en cas de non respect.
- **AVERTISSEMENT** signale le risque de dommages corporels graves à mortels.
- **PRUDENCE** signale le risque d'accidents corporels légers à moyens.
- **AVIS** signale le risque de dommages matériels.

Informations importantes

Les informations importantes ne concernant pas de situations à risques pour l'homme ou le matériel sont signalées par le symbole d´info indiqué.

1.2 Consignes générales de sécurité

Consignes pour le groupe cible

Cette notice d'utilisation s'adresse à l'exploitant de l'installation de chauffage. Les consignes mentionnées dans toutes les notices doivent être respectées. Le non-respect peut entraîner des dommages corporels, voire la mort.

- ▶ Lire les notices d'installation (générateur de chaleur, régulateur de chaleur, etc.) avant l'utilisation et les conserver.
- ▶ Respecter les consignes de sécurité et d'avertissement.
- ▶ Ne faire fonctionner le générateur de chaleur que si l'habillage est monté et fermé.

Utilisation conforme à l'usage prévu

Le produit doit uniquement être utilisé pour le réchauffement de l'eau de chauffage et la production d'ECS dans les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire en circuit fermé.

Toute autre utilisation n'est pas conforme. Les dégâts éventuels qui en résulteraient sont exclus de la garantie.

Installation conforme

L'installation d'une chaudière gaz doit obligatoirement faire l'objet d'un Certificat de Conformité visé par un **organisme habilité par le ministre chargé de la sécurité du gaz** (arrêté du 23 février 2018 qui abroge l'arrêté du 2 août 1977) :

- modèle 1 : Cerfa n°16025*01
  Certificat de conformité installation de gaz à usage collectif
- modèle 2 : Cerfa n°16026*01
  Certificat de conformité pour une installation individuelle de gaz
- modèle 3 : Cerfa n°16027*01
  Certificat de conformité pour une installation de gaz de production collective de chaud, de froid et/ou d'électricité.

L'installation doit être effectuée par un professionnel qualifié pour les opérations concernées, dans le respect de la présente notice et des prescriptions applicables. Le non-respect des prescriptions peut entraîner des dommages matériels et/ou des dommages personnels, voire la mort.

Comportement en cas d'odeur de gaz

Il existe un risque d'explosion en cas de fuite de gaz. En cas d'odeur de gaz, respecter les règles de comportement suivantes!

- ▶ Éviter la formation de flammes ou d'étincelles :
  - – Ne pas fumer, ne pas utiliser de briquet ou d'allumettes.
  - – Ne pas actionner d'interrupteur électrique, ne pas débrancher de connecteur.
  - – Ne pas téléphoner ou actionner de sonnette.
- ▶ Fermer l'arrivée de gaz sur la vanne d'arrêt principale ou sur le compteur de gaz.
- ▶ Ouvrir portes et fenêtres.
- ▶ Avertir tous les habitants et quitter le bâtiment.
- ▶ Empêcher l'accès de tierces personnes au bâtiment.
- ▶ Appeler les pompiers, la police et le fournisseur de gaz depuis un poste situé à l'extérieur du bâtiment!

Danger de mort dû à l'intoxication par les produits de combustion

Danger de mort en cas de fuites de fumées

- ▶ Ne pas modifier les pièces permettant l'évacuation des fumées

En cas d'odeur de fumées, de conduits de fumées endommagés ou non étanches, respecter les règles de comportement suivantes.

- ▶ Arrêter le générateur de chaleur.
- ▶ Ouvrir les portes et les fenêtres.
- ▶ Avertir tous les habitants et quitter immédiatement le bâtiment.
- ▶ Empêcher l'accès de tierces personnes au bâtiment.
- ▶ Informer un installateur ou un service après-vente qualifié.
- ▶ Faire éliminer les défauts.

Danger de mort dû au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique produit, entre autres, par la combustion incomplète de combustibles fossiles, tels que le fioul, le gaz ou les combustibles solides.

Des risques surviennent si du monoxyde de carbone s'échappe de l'installation en raison d'un défaut ou d'une fuite et s'accumule à l'intérieur sans que l'on s'en aperçoive.

Le monoxyde de carbone est invisible, incolore et inodore.

Pour éviter les dangers causés par le monoxyde de carbone :

- ▶ Faire inspecter et entretenir régulièrement l'installation par une entreprise qualifiée.
- ▶ Utiliser des détecteurs de monoxyde de carbone qui avertissent à temps des fuites de monoxyde de carbone.
- ▶ En cas de suspicion de fuite de monoxyde de carbone :
  - Avertir tous les habitants et quitter immédiatement le bâtiment.
  - Informer une entreprise spécialisée qualifiée.
  - Faire éliminer les défauts.

Révision, nettoyage et maintenance

L'utilisateur est responsable de la sécurité de l'installation de chauffage et du respect de l'environnement.

Une révision, un nettoyage et une maintenance incorrects ou non effectués peuvent entraîner des dommages corporels voire un danger de mort ou des dommages matériels.

Nous recommandons de conclure un contrat de révision annuelle et de nettoyage et de maintenance personnalisé avec une entreprise qualifiée.

- ▶ Faire réaliser ces travaux exclusivement par une entreprise spécialisée qualifiée.
- ▶ Faire inspecter l'installation de chauffage au moins une fois par an par une entreprise qualifiée.
- ▶ Faire effectuer immédiatement les opérations nécessaires de nettoyage et de maintenance.
- ▶ Faire immédiatement éliminer tout défaut constaté sur l'installation de chauffage, indépendamment de la révision annuelle.

Transformation et réparations

Les modifications non conformes sur le générateur de chaleur ou sur les autres pièces de l'installation de chauffage peuvent entraîner des blessures et/ou des dommages matériels.

- ▶ Faire réaliser ces travaux exclusivement par une entreprise qualifiée.
- ▶ Ne jamais retirer l'habillage du générateur de chaleur.
- ▶ N'effectuer aucune modification sur le générateur de chaleur ou sur d'autres pièces de l'installation de chauffage.
- ▶ N'obturer en aucun cas les sorties des soupapes de sécurité. Installations de chauffage avec générateur de chaleur : pendant la mise en température, de l'eau risque de s'écouler par la soupape de sécurité du ballon d'eau chaude sanitaire.

Fonctionnement type cheminée

Le local d'installation doit être suffisamment aéré lorsque le générateur de chaleur récupère l'air de combustion du local.

- ▶ Ne pas obturer ni diminuer les orifices d'aération sur les portes, fenêtres et murs.
- ▶ S'assurer du respect des exigences d'aération en accord avec un spécialiste :
  - – en cas de transformations de la construction (par ex. remplacement des portes et fenêtres)
  - – en cas d'intégration ultérieure d'appareils avec évacuation de l'air vers l'extérieur (par ex. ventilateur d'évacuation d'air, ventilateurs de cuisine ou climatiseurs).

Air de combustion/air ambiant

L'air dans le local d'installation doit être exempt de substances inflammables ou chimiques agressives.

- ▶ Ne pas utiliser ou entreposer des matières facilement inflammables ou explosives (papier, essence, diluants, peintures, etc.) à proximité du générateur de chaleur.
- ▶ Ne pas utiliser ou stocker de substances activatrices de corrosion (solvants, colles, détergents chlorés, etc.) à proximité du générateur de chaleur.

Dommages matériels dus au gel

Si l'installation de chauffage se trouve dans une pièce non protégée contre le gel **et** est à l'arrêt, elle risque de geler en cas de grands froids. En mode été ou si le mode chauffage est verrouillé, seule la protection antigel de l'appareil est maintenue.

- ▶ Dans la mesure du possible, laisser l'installation en service en permanence et régler la température de départ au moins sur 30 °C,
  -ou-
- ▶ Faire vidanger l'eau de chauffage et l'eau potable au point le plus bas de l'installation par un spécialiste.
  -ou-
- ▶ Faire ajouter du produit antigel dans l'eau de chauffage et vidanger le circuit d'eau chaude sanitaire par un spécialiste.
- ▶ Faire vérifier tous les 2 ans si la protection antigel nécessaire est encore assurée par le produit antigel.

Sécurité des appareils électriques à usage domestique et utilisations similaires

Pour éviter les risques dus aux appareils électriques, les prescriptions suivantes s'appliquent conformément à la norme EN 60335-1 :

« Cet appareil peut être utilisé par des enfants à partir de 8 ans ainsi que par des personnes aux capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien ne doivent pas être exécutés par des enfants sans surveillance. »

« Si le raccordement au réseau électrique est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou une personne disposant d'une qualification similaire pour éviter tout danger. »

2 Ouverture de la porte

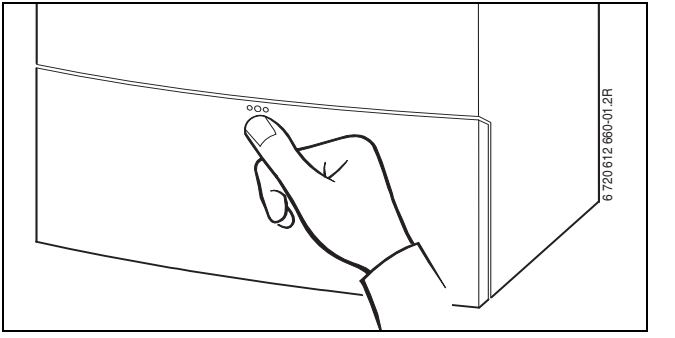

Fig. 1

3 Vue d’ensemble des éléments de commande

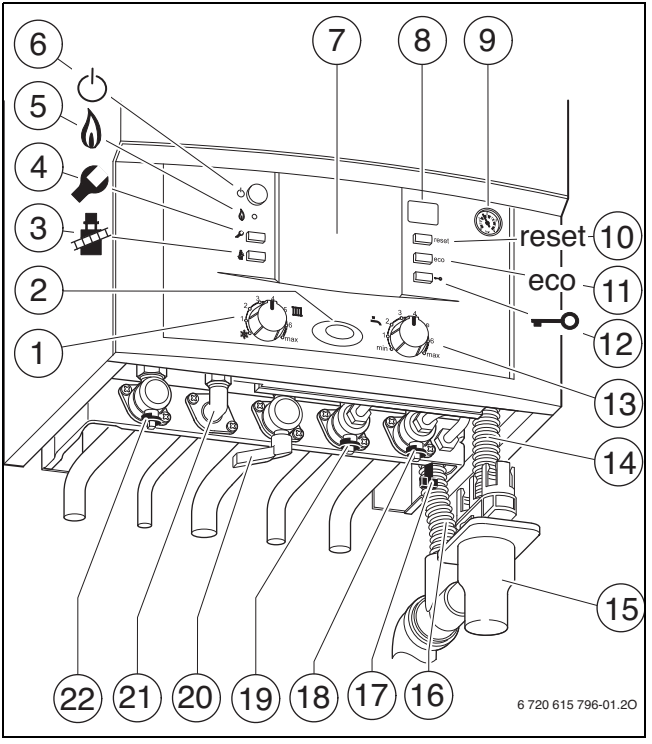

Fig. 2 Exemple : appareils GVAC 25-1M

[1] Sélecteur de température de départ chauffage
[2] Témoin de fonctionnement
[3] Touche ramonage pour le professionnel (voir notice d’installation)
[4] Touche de service pour le professionnel (voir notice d’installation)
[5] Voyant de contrôle du fonctionnement du brûleur
[6] Interrupteur principal
[7] Logement pour un régulateur à sonde extérieure (accessoire)
[8] Afficheur
[9] Manomètre
[10] Touche Reset
[11] Touche eco
[12] Verrouillage des touches
[13] Sélecteur de température eau chaude sanitaire
[14] Tuyau de vidange de la soupape de sécurité chauffage
[15] Siphon à entonnoir (accessoire)
[16] Tuyau d’évacuation des condensats
[17] Robinet de remplissage (appareils GVAC 25-1M)
[18] Robinet de retour chauffage
[19] Robinet d’eau froide (appareils GVAC 25-1M)
retour accumulateur (appareils GVSC 35-1M avec option ballon)
[20] Robinet de gaz (fermé)
[21] Eau chaude sanitaire (appareils GVAC 25-1M)
départ accumulateur (appareils GVSC 35-1M avec option ballon)
[22] Robinet de départ chauffage

Les touches **(3)** et **(4)** sont réservées **exclusivement** à l’usage d’un installateur ou d’un service après-vente agréé e.l.m. leblanc.

4 Mise en service

Ouvrir le robinet de gaz

▶ Tourner la manette dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
Si la manette est dans le sens d'écoulement, le robinet est ouvert.

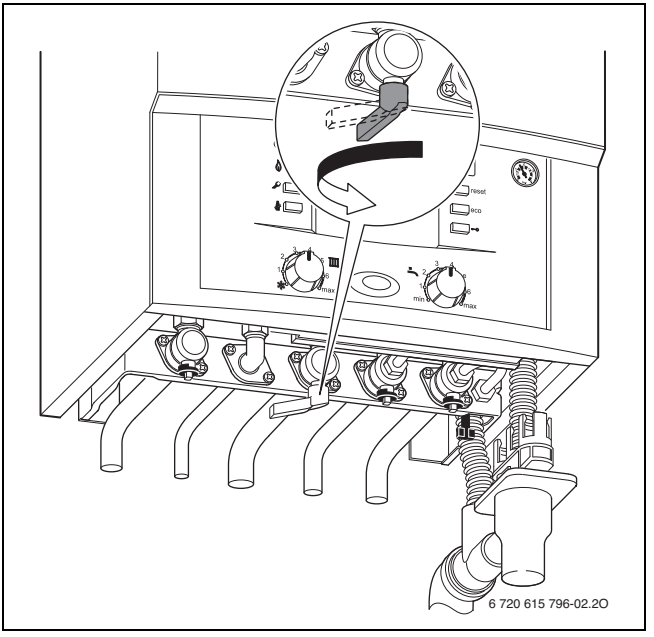

Fig. 3

Ouvrir les robinets

- Tourner la vis carrée avec une clé jusqu'à ce que l'encoche soit positionnée dans le sens de l'écoulement.
  Si l'encoche est perpendiculaire au sens d'écoulement, le robinet est fermé.

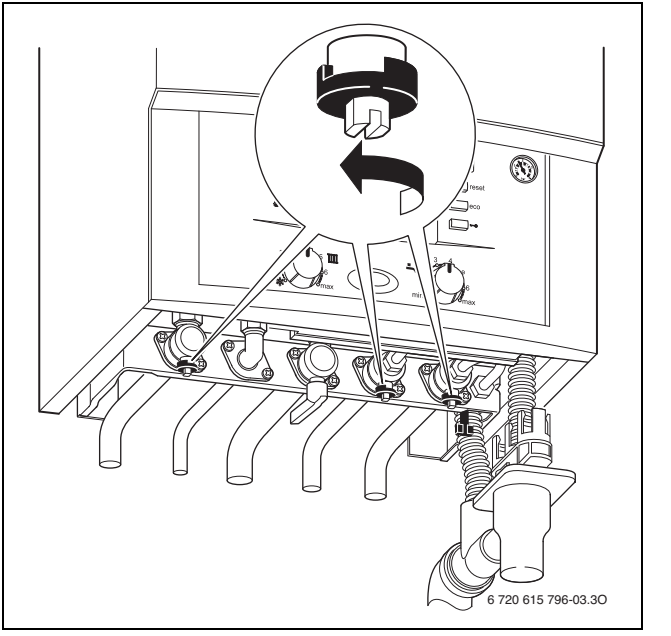

Fig. 4

Contrôler la pression de l’eau du circuit de chauffage

La pression de service en fonctionnement normal doit être comprise entre 1 et 2 bar.

Si une valeur de réglage plus élevée était requise, elle vous serait indiquée par votre installateur.

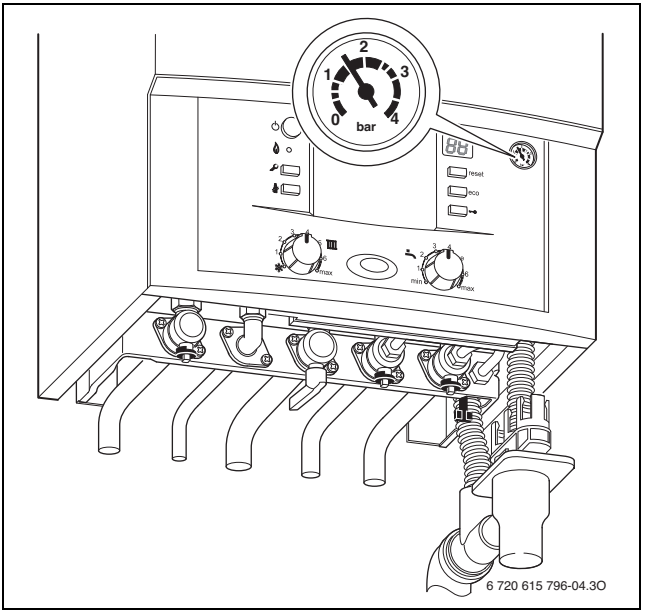

Fig. 5

5 Rajouter de l’eau de chauffage

PRUDENCE : L’appareil peut être endommagé.

- Ne rajouter de l’eau de chauffage que lorsque l’appareil est froid.

Dans les appareils GVSC : utiliser le robinet de remplissage de l’installation.

Dans les appareils GVAC : Le dispositif de remplissage se trouve en dessous de l’appareil entre le raccord de retour chauffage et le raccord d’eau froide.

La pression maximale de 3 bars, pour la température la plus élevée de l’eau de chauffage, ne doit pas être dépassée (la soupape de sécurité s’ouvre).

- Ouvrir le robinet de remplissage et remplir l’installation de chauffage.
- Refermer le robinet de remplissage.

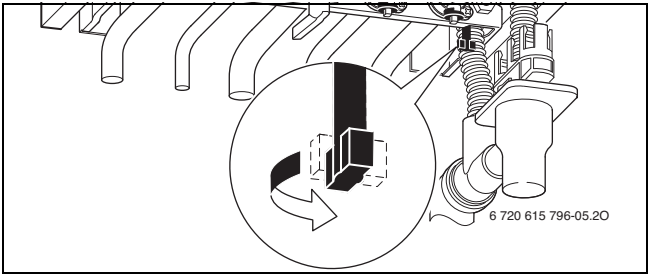

Fig. 6 Robinet de remplissage (appareils GVAC)

6 Utilisation

Cette notice d'utilisation ne concerne que la chaudière.
Selon la régulation utilisée, certaines fonctions divergent au niveau de leur utilisation.

Les possibilités suivantes de régulation de chauffage peuvent être utilisées :

- Régulation à sonde extérieure installée sur l'appareil. Davantage d'éléments de commande seront alors disponibles sur l'appareil.
- Régulation à sonde extérieure montée en dehors de l'appareil.
- Thermostat d'ambiance
- ainsi que des régulations ou thermostats combinés avec une commande à distance.

Veuillez donc tenir compte de la notice d'utilisation de la régulation utilisée.

6.1 Allumer/éteindre l'appareil

Allumer

▶ Appuyer sur l'interrupteur principal pour mettre l'appareil sous tension.
Le témoin bleu de fonctionnement s'allume et l'afficheur indique la température de départ de l'eau de chauffage.

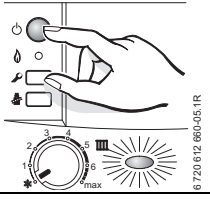

Fig. 7

Si l'afficheur indique -II- en alternance avec la température de départ chauffage, le programme de remplissage du siphon est en fonctionnement.

Le programme de remplissage du siphon garantit le bon remplissage du siphon de condensats après l'installation de l'appareil et après des périodes d'arrêt prolongées. L'appareil est maintenu en conséquence à une faible puissance calorifique pendant 15 minutes.

Arrêt

- ▶ Appuyer sur l'interrupteur principal pour mettre l'appareil hors tension. Le témoin de fonctionnement s'éteint.
- ▶ Si l'appareil doit être mis hors service pour une longue période : prévoir une protection anti-gel (→ chapitre 6.7).

6.2 Mise en marche du chauffage

La température de départ de l'eau de chauffage peut être réglée entre environ 35 °C et 90 °C.

Pour les planchers chauffants, faire attention aux températures maximales de départ admissibles.

- ▶ Tourner le sélecteur de température , afin d'adapter la température de l'eau de chauffage à l'installation :
  - Planchers chauffants: par ex. position **« 1 »** (env. 35 °C)
  - Chauffage basse température: position **« 3 »** (env. 50 °C)
  - Circuit de chauffage traditionnel: position **« 6 »** (env. 75 °C)
  - Chauffage par convecteurs: position **« max »** (env. 90 °C)

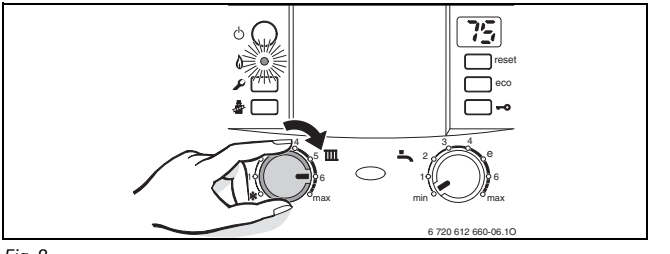

Fig. 8

Lorsque le brûleur est en marche, le témoin **vert** est allumé.

Position du sélecteur	Température de départ chauffage
1	env. 35 °C
2	env. 43 °C
3	env. 50 °C
4	env. 60 °C
5	env. 67 °C
6	**env. 75 °C**
max	env. 90 °C

Tab. 1

6.3 Régulation du chauffage

Veuillez tenir compte de la notice d'utilisation de la régulation de chauffage utilisée. Vous y trouverez :

- ▶ comment régler le mode de fonctionnement et la courbe de chauffage sur les régulations à sonde extérieure,
- ▶ comment régler la température ambiante,
- ▶ comment chauffer de manière économique et réduire la consommation d'énergie.

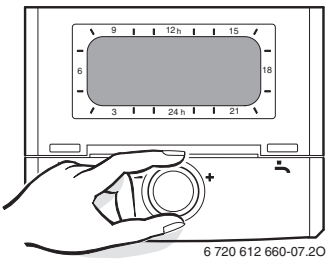

Fig. 9

6.4 Appareils GVSC avec option ballon : Régler la température d'eau chaude sanitaire

▶ Tourner le sélecteur , afin de régler la température de l'eau chaude sanitaire. La température réglée clignote sur l'afficheur pendant 30 secondes.

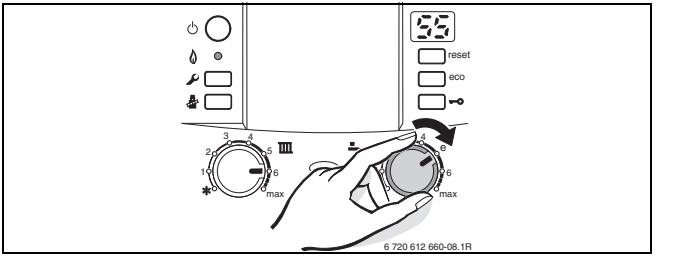

Fig. 10

Position du sélecteur	Température d'eau chaude sanitaire
min	env. 10 °C (protection contre le gel)
e	env. 55 °C
max	env. 70 °C

Tab. 2

AVERTISSEMENT : risques de brûlure !

▶ En fonctionnement normal, ne pas choisir une température supérieure à 60 °C.

▶ Ne sélectionner des températures supérieures (jusqu'à 70 °C) qu'afin d'effectuer des désinfections thermiques (→ page 27).

Pour éviter une formation de calcaire importante en cas d'une dureté de l'eau supérieure à 27 °f (TH), nous conseillons de ne pas régler la température de l'eau chaude sanitaire au-delà de 55 °C.

Touche eco

En appuyant sur la touche **eco**, on peut choisir entre **mode confort** et **mode économique**.

Mode confort, la touche eco est éteinte (réglage de base)

Pour mettre en mode confort,

- appuyer sur la touche **eco** jusqu'à ce qu'elle s'éteigne.

En **mode confort**, la priorité sanitaire est permanente. Le ballon est réchauffé jusqu'à atteindre la température souhaitée. L'appareil ne passe en mode chauffage qu'après.

Mode économique, la touche eco est allumée

Pour mettre en mode économique,

- appuyer sur la touche **eco** jusqu'à ce qu'elle s'allume.

En **mode économique**, l'appareil alterne toutes les 10 minutes entre fonctionnement réchauffage ballon et fonctionnement chauffage.

6.5 Appareils GVAC : Régler la température d'eau chaude sanitaire

- Tourner le sélecteur , afin de régler la température de l'eau chaude sanitaire. La température réglée clignote sur l'afficheur pendant 30 secondes.

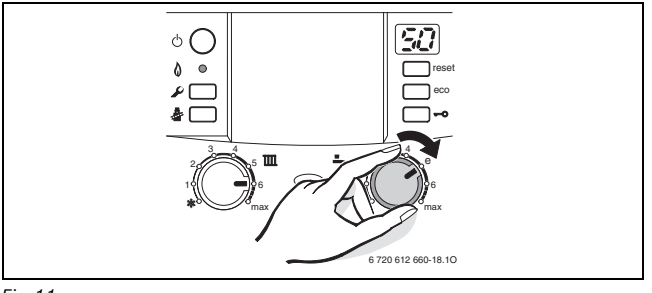

Fig. 11

Position du sélecteur	Température d'eau chaude sanitaire
min	env. 40 °C
e	env. 50 °C
max	env. 60 °C

Tab. 3

Touche eco

En appuyant sur la touche **eco**, on peut choisir entre **mode confort** et **mode économique**.

Mode confort, la touche eco est éteinte (réglage de base)

Pour mettre en mode confort,

▶ appuyer sur la touche **eco** jusqu'à ce qu'elle s'éteigne.

En **mode confort**, l'eau chaude est maintenu en permanence à la température réglée, ce qui permet de garantir un confort optimal en eau chaude sanitaire.

Mode économique, la touche eco est allumée

Pour mettre en mode économique,

▶ appuyer sur la touche **eco** jusqu'à ce qu'elle s'allume.

En **mode économique**, la conservation permanente de la chaleur de l'échangeur sanitaire est désactivée. La priorité sanitaire reste activée.

- **Avec message de demande** : en ouvrant le robinet d'eau chaude brièvement puis en le refermant (message de demande), l'eau sanitaire est réchauffée à la température programmée au sélecteur. Ainsi, lorsque l'on puise de l'eau quelques instants après, elle est disponible immédiatement. Ceci permet une économie optimale d'eau et de gaz.
- **Sans message de demande** : le réchauffage de l'eau sanitaire n'est réalisé que lorsque l'eau est puisée; le temps nécessaire pour obtenir l'eau chaude est plus long.

La déclaration « message de demande » permet une économie de gaz et d'eau maximale.

6.6 Mode été (pas de chauffage, eau chaude sanitaire uniquement)

- Noter la position du sélecteur de température de départ chauffage .
- Tourner le sélecteur de température de départ chauffage entièrement vers la gauche (position).
  Le chauffage est coupé, seule l'alimentation en eau chaude sanitaire est active. L'alimentation électrique des régulation, thermostat et horloge de programmation n'est pas coupée.

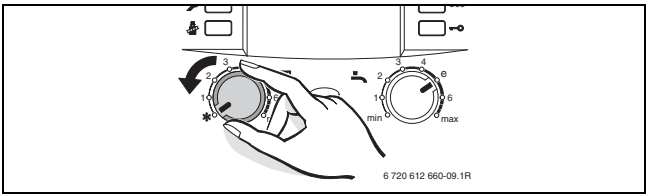

Fig. 12

AVERTISSEMENT : Risque de gel de l'installation de chauffage.

Consulter aussi les instructions d'utilisation de la régulation ou du thermostat.

6.7 Protection contre le gel

Pour le circuit de chauffage :

- Laisser l'appareil sous tension, ne pas couper le gaz et mettre le sélecteur au moins en position 1.

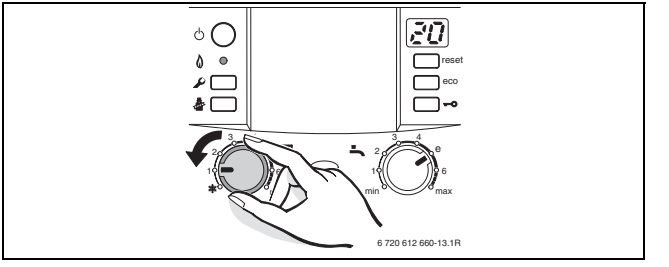

Fig. 13

- Mélanger du produit antigel à l'eau de chauffage lorsque l'appareil est hors service (voir notice d'installation) et vidanger le circuit d'eau chaude sanitaire.

Consulter aussi les instructions d'utilisation de la régulation ou du thermostat.

Pour le ballon (en option pour appareils GVSC) :

- Tourner le sélecteur vers la gauche jusqu'à la butée.
  La protection antigel est active lorsque la température du ballon descend en dessous de 15 °C.

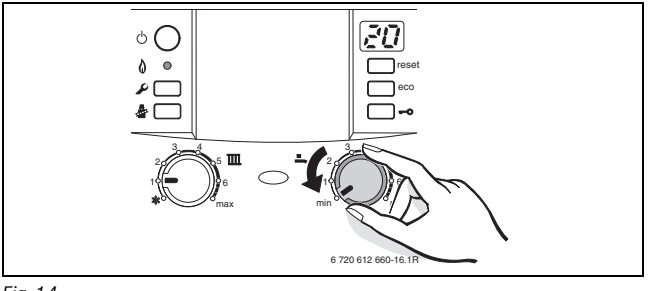

Fig. 14

6.8 Verrouillage des touches

Le verrouillage des touches agit sur les sélecteurs de la température de départ chauffage et de température eau chaude sanitaire ainsi que sur toutes les touches, sauf l'interrupteur principal et la touche de ramonage.

Enclencher le verrouillage des touches :

- Appuyer sur la touche jusqu'à ce que l'afficheur indique en alternance avec la température de départ chauffage.

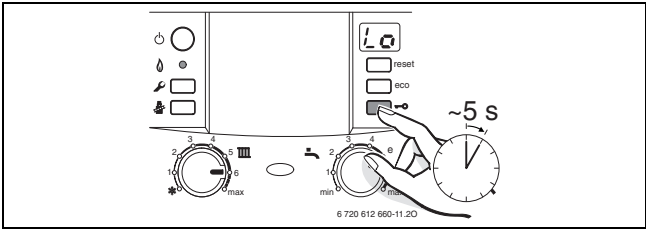

Fig. 15

Désactiver le verrouillage des touches :

- Appuyer sur la touche jusqu'à ce que l'afficheur indique la température de départ chauffage.

6.9 Anomalies

Le tableau Heatronic contrôle tous les composants de sécurité, de régulation et de commande.

Si un défaut survient pendant le fonctionnement de l'installation, un signal d'avertissement retentit et le témoin de fonctionnement clignote.

Ce signal d'avertissement est coupé en appuyant sur n'importe quelle touche.

L'afficheur indique un code d'erreur et la touche **reset** peut clignoter.

Si la touche **reset** clignote :

- Appuyer sur la touche **reset** et maintenir jusqu'à ce que l'afficheur indique - -. L'appareil se remet en service et l'afficheur indique à nouveau la température de départ chauffage.

Si la touche **reset** ne clignote pas :

- Eteindre l'appareil et le rallumer (→ page 18).
  L'appareil se remet en service et l'afficheur indique à nouveau la température de départ chauffage.

S'il n'est pas possible de remédier à la perturbation :

- Contacter un installateur ou un service après-vente agréé e.l.m. leblanc et indiquer l'anomalie ainsi que les renseignements sur l'appareil (→ page 31).

Vous trouverez un aperçu des messages pouvant apparaître sur l'afficheur en page 28.

Pression de service du chauffage trop faible

L'écran affiche en alternance [ ] [ ] ainsi que la température de départ du chauffage : la pression de service du chauffage est trop faible (≤ 0,5 bar).

- Rajouter de l'eau de chauffage (→ page 16).

6.10 Désinfection thermique (appareils GVSC avec option ballon)

Sur certaines régulations de chauffage, la désinfection thermique peut être programmée à heures fixes (voir notice d'utilisation de la régulation de chauffage).

La désinfection thermique englobe l'ensemble du système d'eau chaude sanitaire, y compris tous les points de puisage.

AVERTISSEMENT : Risque de brûlure !

L'eau chaude peut occasionner des brûlures graves.

- ▶ N'effectuez la désinfection thermique qu'en dehors des périodes normales d'utilisation.

- ▶ Fermer les points de puisage d'eau chaude sanitaire.
- ▶ Avertir les habitants du risque de brûlure.
- ▶ En cas d'utilisation d'une régulation avec programmation de l'eau chaude sanitaire, régler les horaires et les températures de façon adéquate.
- ▶ Mettre l'éventuelle pompe de circulation d'eau chaude sanitaire en fonctionnement permanent.
- ▶ Régler la consigne d'eau chaude sanitaire au maximum (butée droite, environ 70 °C).

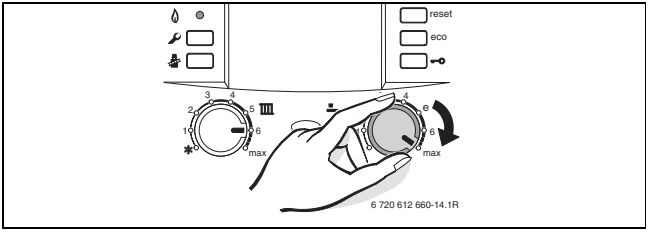

Fig. 16

- ▶ Attendre que la température maximale de l'eau chaude sanitaire soit atteinte.

- Ouvrir l'un après l'autre, du plus proche au plus lointain, les points de puisage d'eau chaude sanitaire de sorte que de l'eau à 70 °C ait coulé par chacun de ces points pendant plus de 3 minutes.
- Remettre les régulations et la pompe de circulation d'eau chaude sanitaire en fonctionnement normal.

6.11 Messages indiqués sur l'afficheur

Afficheur	Description
in	Maintenance de l'appareil nécessaire
ll	Circulateur chauffage bloqué
Lo	Verrouillage des touches actif
ht	Programme de remplissage du siphon actif
oP	Fonction de purge du circuit chauffage active
rg	Augmentation de la température du départ chauffage trop rapide (surveillance des gradients). Le mode chauffage est interrompu pendant deux minutes.
dr	Fonction de séchage (séchage à sec). Si le séchage dalle est activé sur la régulation à sonde extérieure, voir notice d'utilisation de celle-ci.
CE	La pression de service du chauffage est trop faible

Tab. 4

7 Consignes pour économiser l'énergie

Economiser le gaz

La chaudière a été construite de façon à assurer une consommation de gaz réduite, des émissions polluantes faibles et un confort optimal. L'alimentation du brûleur en gaz est réglée suivant la température ambiante désirée de l'appartement. La chaudière règle automatiquement la flamme du brûleur lorsque l'on varie la demande de température ambiante. Cette modulation de puissance assure un lissage des variations de température et permet une répartition homogène de la température dans les pièces de l'appartement. L'appareil peut fonctionner pendant un temps prolongé sans consommer plus de gaz qu'un appareil qui est soumis à des cycles marche-arrêt en permanence.

Entretien

Pour que la consommation de gaz et les émissions polluantes restent pendant longtemps les plus faibles possibles, nous recommandons vivement de conclure un contrat d'entretien avec un installateur ou un service après-vente agréé e.l.m. leblanc et de faire effectuer un entretien de la chaudière tous les ans.

Régulation du chauffage

Le fonctionnement de la chaudière exige un thermostat d'ambiance ou une régulation à sonde extérieure.

Consulter aussi les instructions d'utilisation de la régulation ou du thermostat.

Robinets thermostatiques

Ouvrir complètement les robinets thermostatiques de sorte que la température ambiante souhaitée puisse effectivement être atteinte. Ne modifier la courbe de chauffage (sur la régulation à sonde extérieure) ou la consigne de la température ambiante (sur le thermostat), que si la température souhaitée n'est pas atteinte au bout d'un certain temps.

Chauffage par le sol

Ne pas dépasser la valeur de la température de départ recommandée par le fabricant.

Aérer les pièces

Pour aérer les pièces, ne pas laisser les fenêtres entrouvertes. La pièce perd de manière permanente de la chaleur sans que l'air s'en trouve amélioré pour autant. Mieux vaut aérer brièvement mais intensément (fenêtres grandes ouvertes).

Fermer les robinets thermostatiques durant l'aération.

Eau chaude sanitaire

Choisir la température de l'eau chaude sanitaire aussi basse que possible. Un réglage sur une température basse permet une économie d'énergie importante. En plus, les températures élevées de l'eau chaude entraînent un plus fort entartrage et entravent le bon fonctionnement de l'appareil (par ex. des temps de chauffe prolongés ou un débit d'eau réduit).

Bouclage sanitaire

Dans le cas d'une installation avec bouclage sanitaire, régler le programme horaire de la régulation en fonction des besoins individuels (par ex.: le matin, à midi, le soir).Consulter la notice d'utilisation de la régulation.

8 Généralités

Nettoyage de l'habillage

Nettoyer l'habillage avec un chiffon humide. Ne jamais utiliser de produits de nettoyage agressifs ou caustiques.

Conservation de cette notice d'emploi

Après avoir lu cette notice d'emploi vous pouvez replier la page du résumé du mode d'emploi (→ chapitre 9) vers l'extérieur et conserver la notice d'emploi dans la porte de l'appareil. Vous pourrez ainsi voir le résumé en ouvrant la porte.

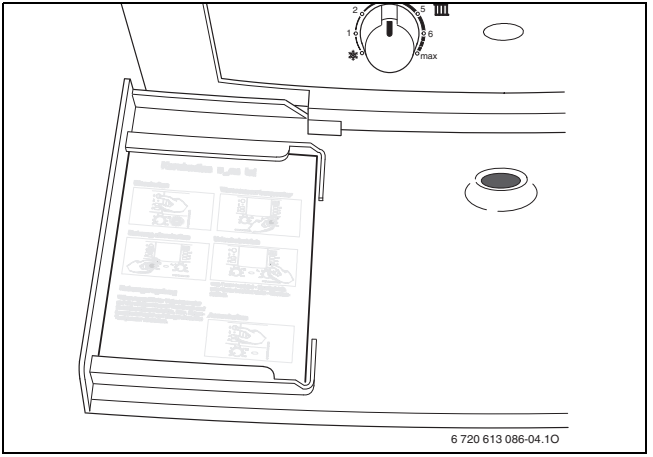

Fig. 17

Caractéristiques techniques de l'appareil

Si vous avez besoin du service après-vente, il est préférable de donner des renseignements précis sur votre appareil. Vous les trouverez sur la plaque signalétique ou sur l'autocollant indiquant le type de l'appareil sur le tableau Heatronic.

Stellis Condens (par ex. GVSC 35-1M)

.....

Numéro de série.....

Date de mise en service :.....

Nom de l'installateur :.....

9 Résumé du mode d’emploi

Allumer

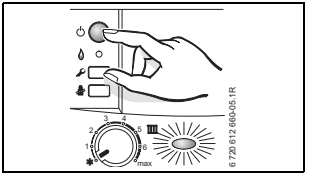

Mise en marche du chauffage

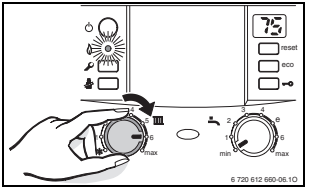

Régulation du chauffage

Positionner le thermostat d’ambiance sur la température choisie, ou régler la régulation à sonde extérieure sur la courbe de chauffage correspondante et sélectionner le mode de fonctionnement.

Verrouillage des touches

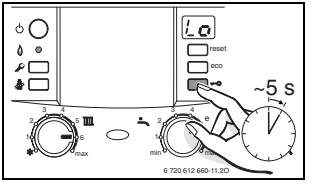

Température d’eau chaude sanitaire

DANGER :
Risques de brûlures !

- Tourner le sélecteur au maximum sur « e ».

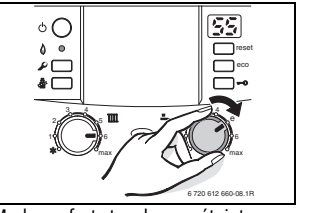

Mode confort : touche **eco** éteinte.
Mode économique : touche **eco** allumée.

Protection contre le gel

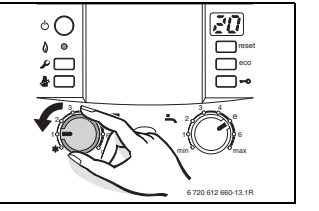

10 Protection de l’environnement et recyclage

La protection de l’environnement est un principe de base du groupe Bosch.

Nous accordons une importance égale à la qualité de nos produits, à leur rentabilité et à la protection de l’environnement. Les lois et prescriptions concernant la protection de l’environnement sont strictement observées.

Pour la protection de l’environnement, nous utilisons, tout en respectant les aspects économiques, les meilleurs technologies et matériaux possibles.

Emballages

En matière d’emballages, nous participons aux systèmes de mise en valeur spécifiques à chaque pays, qui visent à garantir un recyclage optimal. Tous les matériaux d’emballage utilisés respectent l’environnement et sont recyclables.

Appareils usagés

Les appareils usés contiennent des matériaux qui peuvent être réutilisés. Les composants se détachent facilement. Les matières synthétiques sont marquées. Ceci permet de trier les différents composants en vue de leur recyclage ou de leur élimination.

Appareils électriques et électroniques usagés

Ce symbole signifie que le produit ne doit pas être éliminé avec les autres déchets, mais doit être acheminé vers des points de collecte de déchets pour le traitement, la collecte, le recyclage et l’élimination.

Le symbole s’applique aux pays concernés par les règlements sur les déchets électroniques, par ex. la « Directive européenne 2012/19/CE sur les appareils électriques et électroniques usagés ». Ces règlements définissent les conditions-cadres qui s’appliquent à la reprise et au recyclage des appareils électroniques usagés dans certains pays.

Comme les appareils électroniques peuvent contenir des substances dangereuses, ils doivent être recyclés de manière responsable pour réduire les éventuels dommages environnementaux et risques pour la santé humaine. De plus, le recyclage des déchets électroniques contribue à préserver les ressources naturelles.

Pour de plus amples informations sur l’élimination écologique des appareils électriques et électroniques usagés, veuillez contacter l’administration locale compétente, les entreprises chargées de l’élimination des déchets ou les revendeurs, auprès desquels le produit a été acheté.

Des informations complémentaires sont disponibles ici :
www.weee.bosch-thermotechnology.com/

Piles

Les piles ne doivent pas être recyclées avec les ordures ménagères. Les piles usagées doivent être collectées dans les systèmes de collecte locale.

PRUDENCE : Risque de corrosion dû aux piles non étanches

Lorsque le produit n’est pas utilisé pendant plusieurs semaines, il y a un risque que les piles ne soient plus étanches. Le fluide s’écoulant des piles peut entraîner la corrosion.

- ▶ En cas d’absence prolongée, retirer les piles.
- ▶ Utiliser des produits de protection résistant à la corrosion pour retirer les piles non étanches.

PRUDENCE : Risque de blessure par explosion des piles!

Lors de l‘utilisation de piles inappropriées, celles-ci peuvent exploser.

- ▶ Ne remplacer les piles usagées que par des piles du même type.
- ▶ Se débarrasser des piles usagées selon les instructions environnementales.

11 Data Protection Notice

Nous, **[FR] elm.leblanc S.A.S., 124-126 rue de Stalingrad, 93711 Drancy Cedex, France, [BE] Bosch Thermotechnology n.v./s.a., Zandvoortstraat 47, 2800 Mechelen, Belgique, [LU] Ferroknepper Buderus S.A., Z.I. Um Monkeler, 20, Op den Drieschen, B.P.201 L-4003 Esch-sur-Alzette, Luxembourg**, traitons les informations relatives au produit et à son installation, l'enregistrement du produit et les données de l'historique du client pour assurer la fonctionnalité du produit (art. 6 (1) phrase 1 (b) du RGPD), pour remplir notre mission de surveillance et de sécurité du produit (art. 6 (1) phrase 1 (f) RGPD), pour protéger nos droits en matière de garantie et d'enregistrement de produit (art. 6 (1) phrase 1 (f) du RGPD), pour analyser la distribution de nos produits et pour fournir des informations et des offres personnalisées en rapport avec le produit (art. 6 (1) phrase 1 (f) du RGPD). Pour fournir des services tels que les services de vente et de marketing, la gestion des contrats, le traitement des paiements, la programmation, l'hébergement de données et les services d'assistance téléphonique, nous pouvons exploiter les données et les transférer à des prestataires de service externes et/ou à des entreprises affiliées à Bosch. Dans certains cas, mais uniquement si une protection des données appropriée est assurée, les données à caractère personnel peuvent être transférées à des destinataires en dehors de l'Espace économique européen. De plus amples informations sont disponibles sur demande. Vous pouvez contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse suivante : Data Protection Officer, Information Security and Privacy (C/ISP), Robert Bosch GmbH, Postfach 30 02 20, 70442 Stuttgart, ALLEMAGNE.

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données à caractère personnel conformément à l'art. 6 (1) phrase 1 (f) du RGPD pour des motifs qui vous sont propres ou dans le cas où vos données personnelles sont utilisées à des fins de marketing direct. Pour exercer votre droit, contactez-nous via l'adresse **[FR] privacy.ttfr@bosch.com, [BE] privacy.ttbe@bosch.com, [LU] DPO@bosch.com**. Pour de plus amples informations, veuillez scanner le QR code.

Informations Consommateurs

❶ **Votre nouvelle chaudière est accompagnée des documents suivants :**

- la notice d'utilisation,
- les conditions de garantie et la carte de validation de la garantie à retourner, dûment remplie par vos soins, à elm.leblanc.

❷ Votre appareil vous donnera encore plus de satisfaction et conservera son meilleur rendement si vous le faites entretenir régulièrement. Aussi, nous vous recommandons vivement de souscrire un **contrat d'entretien**.

❸ Pour connaître les adresses de notre réseau après-vente, contactez-nous au numéro ci-dessous. Nous vous indiquerons les coordonnées des services après-vente agréés les plus proches de votre domicile.

elm.leblanc

L'innovation au cœur de votre bien-être

elm.leblanc - siège social et usine :

124-126 rue de Stalingrad - F-93711 Drancy CEDEX

0 820 00 6000 Service 0,12 € / min + prix appel

Une équipe de spécialistes à votre service :

7 jours sur 7 et 24 h sur 24 h

Suivez-nous sur

FR

www.elmleblanc.fr